

## PROCÈS-VERBAL

### DE LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES CONGOLAIS AU MAROC

Date : 25 Janvier 2025

Heure : 19h-00h00

Lieu : En ligne

Participants : Lionel LIFOUNA, Baiden SALLY, Milan OBA, Christ Roi GANGA, Gilles SINDILA, Francellin TCHIKAYA, Morelline EOUANI, Vanne Cliff NKOY

#### 1. Contexte et rappel des faits

Il y a plus de deux ans, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Congo au Maroc a initié une concertation avec les responsables des associations congolaises en vue de restructurer la communauté congolaise au Maroc. L'objectif était d'aboutir à une association unique représentant tous les Congolais résidant au Maroc.

Suite à cette initiative, une équipe composée de M. Lionel LIFOUNA, M. Baiden SALLY et M. Rochel MOITSINGA a été désignée pour travailler sur la révision des textes de l'ACOM, seule structure légalement reconnue, afin d'examiner la possibilité soit de l'adapter au contexte actuel pour inclure l'adhésion et le sentiment d'appartenance de tous les Congolais, soit de créer une nouvelle association.

#### 2. Déroulement des travaux :

Pendant plus de deux ans, les membres de cette équipe ont procédé à une révision approfondie des statuts et du règlement intérieur, en collaboration avec les responsables des différentes associations et leaders identifiés au sein de la communauté.

Après plusieurs réunions et frustrations, la méthodologie adoptée a consisté à avancer sur les points de convergence tout en mettant de côté les points de divergence pour un traitement ultérieur.

Le 25 janvier 2025, Après avoir revu ensemble les modifications proposées pour chaque article, nous avons voté et validé d'un commun accord tous les articles des statuts, un consensus a été atteint sur les statuts.

Cependant, la question de la création d'une nouvelle association ou de la modification de l'ACOM restait en suspens.

#### 3. Décision finale :

Après plusieurs échanges et une médiation menée par le Conseiller Vanne Cliff NKOY, les parties prenantes ont convenu de la création d'une nouvelle association : **l'Union des Congolais du Maroc (UCM)**, ouverte à tous les Congolais du Maroc.

Toutefois, la seule association légalement existante (ACOM) ne sera pas immédiatement dissoute. Une période de transition sera observée, permettant cette dernière de décider de sa dissolution ou de son intégration définitive à l'UCM en fonction de son évolution.

#### **4. Prochaines étapes :**

Les prochaines étapes concerneront :

1. Dépôt du PV et des statuts à l'Ambassade du Congo au Maroc ;
2. Convocation de l'Assemblée générale constitutive ;
3. Mise en place du Comité Ad'hoc Electoral Indépendant ;
4. Mise en place des organes de gestion de la nouvelle association et son enregistrement légal.

Fait à Rabat, le 1er février 2025

Conseiller Vanne Cliff NKOY

Modérateur de séance

**Pour l'équipe de révision**

M. LIONEL LIFOUNA

**Pour ACOM**

M. MILAN OBA

**Pour AESCOM**

M. CHRIST ROI GANGA

**Médiateur**

Conseiller VANNE CLIFF NKOY